



21 janvier 2022

(22-0485)

Page: 1/1

**Groupe de travail des entreprises
commerciales d'État**

Original: anglais

COMMERCE D'ÉTAT

NOUVELLE NOTIFICATION COMPLÈTE AU TITRE DE L'ARTICLE XVII:4 A) DU GATT DE 1994 ET DU PARAGRAPHE 1 DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE XVII

RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE DU NORD

La communication ci-après, datée du 13 janvier 2022 et reçue à cette même date, est distribuée à la demande de la délégation de la République de Macédoine du Nord.

Conformément à l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et au paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII, et en réponse aux demandes de notification figurant dans le document G/STR/N/19, le gouvernement de la République de Macédoine du Nord notifie que la République de Macédoine du Nord n'a maintenu aucune entreprise commerciale d'État au sens de la définition pratique donnée au paragraphe 1 du Mémoire d'accord susmentionné durant la période de notification 2020-2021.
